

## ***Informations importantes à propos de la mention complémentaire ANIMATION ET GESTION DE PROJETS DANS LE SECTEUR SPORTIF dominante APT (Activités Physiques pour Tous).***

Cette formation a pour objectif de former des futurs **animateurs-trices d'activités physiques et sportives plurivalents** intervenant avec tous les publics. Ainsi vous pourrez découvrir l'environnement métier, prendre en compte les spécificités des publics et des structures d'exercice, les contextes économique, juridique, sportif.

Vous construirez des compétences dans l'élaboration de projets d'animation sportive et d'aide à la mise en œuvre pédagogique, en assurant l'interface administrative entre les acteurs du projet de la structure.

Cette formation dure 1 an, de septembre 2019 à juin 2020 et comprend 400h d'enseignements divers et 630h de formation en milieu professionnel.

Elle se déroule sur 2 sites : le **lycée VICTOR LEPINE à CAEN** et le **lycée JULES VERNE à MONDEVILLE** (situés à 15mn à pied l'un de l'autre), afin de bénéficier d'un maximum d'équipements sportifs.

Une partie de la formation s'effectue dans ces lycées et une autre partie « pratique en structure » constitue les **PFMP (périodes de formation en milieu professionnel)** tout au long de l'année.

Aussi l'emploi du temps hebdomadaire est organisé de façon à laisser de larges créneaux disponibles pour les PFMP : ainsi les 15h de cours aux lycées sont planifiés principalement sur les mardis, jeudis sur la journée et les vendredis matins.

Les 15h de cours sont répartis selon 4 matières principales : EPS, gestion administration, suivi de projets, anglais, des intervenants extérieurs viendront ponctuer l'année.

Les PFMP peuvent être effectuées dans 1 ou plusieurs structures. L'activité de ces structures est rattachée aux activités physiques d'entretien corporel, aux sports collectifs et aux activités physiques de pleine nature, elles peuvent être :

- ↳ Publiques ou privées,
- ↳ Structures scolaires (activités périscolaires, UNSS)
- ↳ Collectivités locales ou rattachées (mairies, département, région, MJC, comité, fédération, ligue, ...),
- ↳ Associations, notamment sportives (clubs de tous types de sports),
- ↳ Etablissements d'activités physiques et sportives (club de forme, de fitness, crossfit,...)
- ↳ Toutes structures dont l'activité propose aussi des activités physiques ou sportives (structures de vacances, centre de loisirs, base de loisirs, hôtellerie de plein air, thalasso, centre de formation, EHPAD, ...)

**Il est important de commencer dès maintenant à rechercher vos structures pour les PFMP**, pour cela lors de votre inscription, le lycée vous a remis un document « fiche contact » qu'il faut établir pour chaque structure que vous aurez sollicitée. Nous établirons les conventions de stage dès septembre grâce aux divers contacts sérieux que vous aurez établis.

## ATTENTION :

- La durée hebdomadaire formation + PFMP ne doit pas dépasser 35h.
- Un temps de repos hebdomadaire de 2 jours est obligatoire (2 jours consécutifs pour les – de 18 ans).
- Les structures doivent vous permettre d’être évalué à la fin de la formation.
- Une gratification est obligatoire si votre stage dépasse 44 jours de 7h, consécutifs ou non (soit 308h) dans la même structure. Votre structure doit en être informée car cela constitue un coût qu’il faut envisager dès la signature de la convention. Pour vous renseigner et calculer la gratification éventuelle, utiliser le simulateur de calcul :

[www.service-public.fr/simulateur/calcul/gratification-stagiaire](http://www.service-public.fr/simulateur/calcul/gratification-stagiaire)).

Tout au long de votre année de formation, vous serez suivi par un professeur référent, notamment pour la relation lycée/structures.

Votre formation sera validée par une évaluation en CCF (Contrôle en Cours de Formation) organisée par vos professeurs et en partenariat avec vos structures. Les CCF ont pour but de certifier vos compétences et connaissances dans les 3 domaines de formation :

PRENDRE EN COMPTE LES SPECIFICITES DES PUBLICS ET DE LA STRUCTURE D’EXERCICE  
METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D’ANIMATION  
GERER UN PROJET DANS LE SECTEUR SPORTIF.

Pour les fournitures nécessaires pour l’année :

- De quoi prendre des notes (blocs, stylos, feutres...),
- De quoi classer les cours et documents (pochettes à élastiques, trieurs...),
- De quoi conserver les documents numériques (clé USB, disque externe...),
- De quoi effectuer les activités sportives (différentes tenues et de quoi prendre une douche).

**ATTENTION : pour la rentrée, vous devez impérativement apporter une Attestation de savoir nager de 25m ou 50m** (si vous n’en disposez pas déjà, vous pouvez l’obtenir cet été dans n’importe quelle piscine).

**Une journée d’intégration est organisée le jeudi 12 septembre**, nous participerons ensemble à diverses activités.

**La rentrée est fixée pour la MC AG2S, au mardi 10 septembre 2019 à 8h10 au lycée Victor Lépine.**

---